

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02165

Numéro SIREN : 532 986 080

Nom ou dénomination : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 9494

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/9494

Déposant :

Nom/dénomination : MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS IMMOBILIERS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 532 986 080

N° gestion : 2011 B 02165

Ce bilan est conforme
à l'état des lieux
Préparé par

Désignation de l'entreprise : **Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **2 Quai D'Arenc** **13202 Marseille cedex 2** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **5 3 2 9 8 6 0 8 0 0 0 0 3 6** Néant

				Exercice N clos le. 13/11/2019		N-1 13/11/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	10 088		10 088	11 040
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	10 088		10 088	11 040
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens		BN	BO				
En cours de production de services		BP	BQ				125 000
Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
Marchandises		BT	BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
Créances		BX	BY	24 000	20 000	4 000	36 839
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	442 939		442 939	348 818
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valcurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	202 837		202 837	
régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	669 776	20 000	649 776	510 657
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	679 864	20 000	659 864	521 697	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an CR

Classe de réserve le propriétaire Immobilisations Stocks Créances



BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire article 33 A
du Code général des Impôts

Désignation de l'entreprise : **Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS**

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40...000.....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 405	1 405	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(655 268)	18 967	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	513 739	(674 235)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	(100 123)	(613 862)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 175	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	89 871	91 063	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	46 401	858 693	
	Dettes fiscales et sociales	DY	173 715	34 628	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	450 000	150 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	759 987	1 135 559	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	659 864	521 697	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	759 987	1 135 559		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 076		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Designation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS		Exercice N				Total	Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		PC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		PF	
			FG	1 600 000	FH		PI	20 970
	} services*							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 600 000	FK		FL	20 970	
	Production stockée*					FM	(722 000)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	597 000	
Autres produits (1) (11)					FQ	632		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 475 632 20 970	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	750 604 62 335	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 337 675	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*			GA	
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	20 000 597 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	0 295	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	785 941 660 306	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	689 691 (639 336)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	949 3 091	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	949 3 091	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(949) (3 091)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	688 742 (642 426)	

4 / COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Formulaire obligatoire (art. 55 A du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	250		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	15 383	445	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	15 383	445	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(15 133)	(445)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices * (X)		159 869	31 364	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 475 881	20 970	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		962 142	695 205	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		513 739	(674 235)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2) Dont { produits de locations immobilières			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *			
	{ - Crédit bail immobilier			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
	(9) Dont transferts de charges			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Cont. montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf état annexe		15 383	250	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise		Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS				Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Constructive à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPO RE L L E S	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN		LO		LP	
FINANCI E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U	11 040	8V		8W		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV		
	TOTAL IV			LQ	11 040	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	11 040	ØH		ØJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par créations à des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPO RE L L E S	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		NJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		NZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		
TOTAL III				IV		NG		NH		
FINANCI E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IO	952	ØX	10 088	ØZ	10 088	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		
	TOTAL IV			I3	952	NJ	10 088	2H	10 088	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	952	ØK	10 088	ØL	ØM	10 088	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012, CROWE FICORIC.



(Handwritten signature)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS

Neant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend :
 - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS**

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN		OP		OQ		OR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S3	S4
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		S5	S6	S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5		T6		T7		T8	T9
Inst. générales, agencements et aménagements divers		U1	U2	U3		U4		U5		U6	U7
Matériel de transport		U8	U9	V1		V2		V3		V4	V5
Mat. bureau et informatique, mobilier		V6	V7	V8		V9		W1		W2	W3
Emballages récupérables et divers		W4	W5	W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4		X5		X6		X7	X8
Acquisition de participations TOTAL IV		NL				NM					NO
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR		NS		NT		NU	NV
Total général des mouvements (P + NQ + NR)		NW		Total général des mouvements (NS + NT + NU)		NY		Total général des mouvements (NW - NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CROWE FICORIF



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire article 33 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS

Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y			
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	597 000	6P	597 000	6S			
	Sur comptes clients	6T		6U	20 000	6V	20 000		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A		
	TOTAL III	7B	597 000	TY	20 000	TZ	597 000	UA	20 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	597 000	UB	20 000	UC	597 000	UD	20 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	20 000	UF	597 000			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	24 000	24 000			
	Créance représentative de titres (Prévisions pour dépréciation antérieurement constituée) prêts ou remis en garantie *	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 631	6 631		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	436 308	436 308			
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	466 939	466 939	VU	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	46 401	46 401			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	128 505	128 505			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	44 929	44 929			
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VO	281	281			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	89 871	89 871			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	450 000	450 000			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	759 987	759 987	VZ		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Formulaire abilité article 53 A du Code Général des Impôts
 * Des explications concernant ce formulaire sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	513 739	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à partir ligne 21-casos)	WD		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX	1 869	
	Amendes et pénalités	WJ	1 869	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	159 869	
Quote-part	Hélicoptères réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Resultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MR	
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	676 891
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Majoration d'amortissement *						
Mesures d'incitation à l'abaissement des dépenses	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 4 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2	
	Pôle de compétitivité hors PICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 208C)	K3	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et uches A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septidécies)	PB	
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	L5	
				Zone de restriction de la durée de la déduction (art. 44 terdecies)	PA	
				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Cédance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
					TOTAL II	112 799
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	564 092	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				NL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	564 092	

Dossier N° 200481 en Euros.

CROWN FICUREC



(Handwritten signature)

Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETSNéant ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : **Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS** Néant *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	18 967	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
							- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(674 235)		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	OF	(655 268)		Report à nouveau	ZG		(655 268)	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(655 268)	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
MONTANT DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	671 705	52 540	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	72 564	8 205	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES		ST	6 334	1 590	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	750 604	62 335	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	15 337	675	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS		9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	15 337	675	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YY	194 797	2 054	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	23 515	9 501	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*		OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOU pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : **Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS** Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements *	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (3)	Court terme (2)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement efférés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (3))			(A)	(B)	(C)	
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))				(B)	(C)	
CADRE C autres plus-values taxable à 19 % (11)				(B)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS

Néant *

- ▶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ▶ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="radio"/> ou 12.8% <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16.5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16.5 % (1)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16.5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJETS Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 600 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 600 000

I- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	612
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	250
TOTAL 2	OM	881

II- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Vehats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	722 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	750 604
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 472 604

V- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 - total 2 - total 3)	OG	128 278
---	----	---------

/- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	128 278
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 600 000
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2019
Date de cessation	HR	31/12/2019
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0

Attention, il ne faut pas inscrire dans les lignes 117, 118 des chiffres déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée (ligne 114), soit sur la ligne 128.
Des explications concernant ces cases contiennent dans la notice n° 1330-CVAE-SD ; l'attribution des salaires et dans la notice n° 1330-AC-SD ; l'attribution l'abattre des entreprises ; qualification des effectifs



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie) Immeuble Le Balthazar

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

5 3 2 9 8 6 0 8 0 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société MONTAGE ET INGENIERIE DE PROJET

ADRESSE (voie)

2 Quai D'Arenc

Immeuble Le Balthazar

CODE POSTAL

13202

VILLE

Marseille cedex 2

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

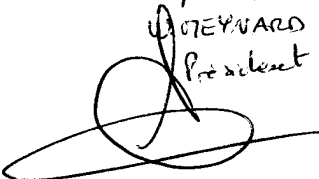
Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Certifié conforme
MEYnard
Président



MIPI SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 000€
Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE
oooooooo
R.C.S. MARSEILLE B 532 986 080
oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2020
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF REAL ESTATE, société anonyme immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0806.715.841, dont le siège social est établi à 1190 Forest, avenue de Haveskercke n°46, représentée valablement par Monsieur Thomas SPITAELS, administrateur délégué, dument habilité à l'effet des présentes,

Associé unique de la société MIPI, société par actions simplifiée, au capital de 40.000 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar - 13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 532 986 080 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 10 mai 2020 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- A l'affectation du résultat,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Quitus de la gestion du Président,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 qui ont été approuvés par Monsieur Jean-François BOURRIN, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un résultat positif après impôt de 513 739,42 euros.

- 1 -



Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2019, il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 1 869 euros au titre des amendes et pénalités,
- 159 869 euros au titre de l'impôt société,
- 1 414 euros au titre du CICE.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de 112 799 euros au titre des régularisations de la quote-part du résultat sur la SCCV Les jardins de la pinède (105 238 euros) et de la quote-part du résultat sur la SCCV 164 Camoins (7 561 euros).

2) d'affecter le résultat s'élevant à 513 739,42 euros de la façon suivante :

- Report à nouveau (solde débiteur) : 511 144,42 euros,
- Réserve légale : 2 595 euros.

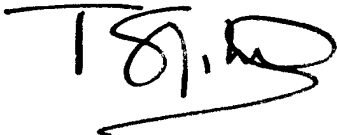
3) de maintenir la convention d'apport en compte courant mise en place en janvier 2015 avec la société TPF Ingénierie, avance qui portera intérêt légal aux taux EURIBOR (base 365) à 1 mois augmenté d'une marge de 2,5%,

4) de maintenir la convention de trésorerie mise en place en décembre 2015 entre la société MIPI, la société EQUILIS SA et la SCCV Les Jardins de la Pinède, avance qui portera intérêt légal au taux d'intérêt fiscalement déductible pour les comptes courants d'associés,

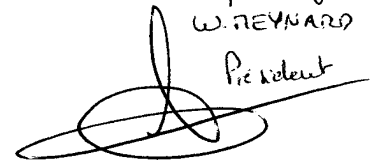
5) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2019 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

6) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

TPF REAL ESTATE, Associé unique
Représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS



Certifié conforme
W. PEYNAUD
Président



MIPI

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Jean-François Bourrin

Commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

MIPI

Immeuble Le Balthazar
2 quai d'Arenc
13202 Marseille cedex 2

A l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société MIPI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Associé PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre
de Paris - Ile de France - Société de commissariat aux
comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.
Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €.
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.
RCS Nanterre 811 599 406 - Code APE 6920 Z

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

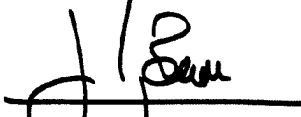
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 20 mai 2020

Le commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Jean-François Bourrin

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	10 088		10 088	11 040	952	8.62	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	10 088		10 088	11 040	952	8.62	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens				125 000	125 000	100.00
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	24 000	20 000	4 000	36 839	32 839	89.14
	Autres créances	442 939		442 939	348 818	94 121	26.98
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	202 837		202 837		202 837		
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	669 776	20 000	649 776	510 657	139 119	27.24	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	679 864	20 000	659 864	521 697	138 167	26.48	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 405	1 405		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	655 268	18 967	674 235	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	513 739	674 235	1 187 975	176.20
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	100 123	613 862	513 739	83.69
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		1 175	1 175	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	89 871	91 063	1 192	1.31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 401	858 693	812 292	94.60	
Dettes fiscales et sociales	173 715	34 628	139 087	401.66	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	450 000	150 000	300 000	200.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	759 987	1 135 559	375 572	33.07
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		659 864	521 697	138 167	26.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

759 987 1 135 559



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 600 000		1 600 000	20 970		1 579 030	NS
Chiffre d'affaires NET	1 600 000		1 600 000	20 970		1 579 030	NS
Production stockée			722 000			722 000	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			597 000			597 000	
Autres produits			632			632	
Total des Produits d'exploitation (I)			1 475 632	20 970		1 454 662	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			750 604	62 335		688 268	NS
Impôts, taxes et versements assimilés			15 337	675		14 662	NS
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 000	597 000		577 000	96.65
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	295		295	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			785 941	660 306		125 635	19.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			689 691	639 336		1 329 027	207.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		949		3 091	2 141	69.28
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		949		3 091	2 141	69.28
2. Résultat financier (V-VI)		949		3 091	2 141	69.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		688 742		642 426	1 331 168	207.21
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		250			250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		250			250	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 383		445	14 938	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		15 383		445	14 938	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		15 133		445	14 688	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		159 869		31 364	128 505	409.72
Total des produits (I+III+V+VII)		1 475 881		20 970	1 454 912	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		962 142		695 205	266 937	38.40
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		513 739		674 235	1 187 975	176.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 200481 en Euros.

CROWE FICOREC



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

PREAMBULE

Présentation de la société

L'activité de la société MIPI est le montage et l'ingénierie de projets immobiliers.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Afin de faciliter l'interprétation des comptes annuels, les principales méthodes d'évaluation ou de comptabilisation utilisées sont décrites dans les pages suivantes.

Reconnaissance des revenus

Le revenu est reconnu lors de la facturation des différentes étapes d'avancement de la production d'une affaire conformément au contrat. La production en cours en fin d'exercice correspondant à l'achèvement d'une phase de production et qui n'a pas encore été facturée est enregistrée en factures à émettre.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION (suite)

Immobilisations incorporelles

Sauf cas particuliers, les fonds commerciaux ne sont pas amortis, mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service). Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une dépréciation est constituée dans le cas où leur valeur d'usage serait inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée à partir de la valeur patrimoniale de la participation (actif net réévalué) et de sa rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les encours de production sont valorisés en fonction du pourcentage d'avancement des affaires et valorisés en appliquant une décote sur les chiffres d'affaires budgétés. La décote correspond à l'estimation d'un taux de marge brut calculé annuellement.

Lorsque la valeur déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Provisions

L'opération de vars s'est concrétisée au cours de l'exercice 2019. La provision qui avait été constituée en 2018 pour 597 000 euros a été annulée

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse des prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...)

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	597 000		597 000		
Sur comptes clients		20 000			20 000
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	597 000	20 000	597 000		20 000
TOTAL GENERAL	597 000	20 000	597 000		20 000
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		20 000	597 000		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations brutes = 10 040

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	11 040		952	10 088
TOTAL	11 040		952	10 088

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	24 000	24 000	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	6 631	6 631	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	436 308	436 308	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	466 939	466 939	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

NOTES SUR LE BILAN PASSIF
Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut		A 1 plus an au	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés	46	401	46	401	
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices	128	505	128	505	
Taxe sur la valeur ajoutée	44	929	44	929	
Obligations cautionnées					
Autres impôts taxes et assimilés		281		281	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés	89	871	89	871	
Autres dettes	450	000	450	000	
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL	759	987	759	987	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Montant emprunts et dettes contractés aup. ass. pers. phys.					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CAPITAUX PROPRES :

Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	400,00	40 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	400,00	40 000

Capitaux propres :

Capitaux propres au 31 décembre 2018	-613 862
Bénéfice de l'exercice	513 739
Capitaux propres au 31 décembre 2019	- 100 123

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 673
Dettes fiscales et sociales	281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	9 954

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT
Travaux	1 200 000
Prestations de services	400 000
TOTAL	1 600 000

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 533
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	2 533

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	0
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	0
Total	0

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	688 742	
Résultat exceptionnel (hors participation)	15 133	159 869
Résultat comptable (hors participation)	513 740	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Les Jardins de la Pinède	20 000	1256734	50	10 000				-30173	-210478	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
164 CAMOINS	200	-1	20	40				644 006	-37 807	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ANNEXE

Dossier N° 200481 en Euros.

CROWE FICOREC



ANNEXE

Dossier N° 200481 en Euros.

CROWE FICOREC

